PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

AVION

DANS LE TREFLE. — M. Virel, cultivateur à Avion, s'apercevait que son champ de trèfle était fauché sans son aide. Il exerça une surveillance et surprit, paraît-il, un certain C... qui coupait du trèfle destiné à nourrir les lapins de ce dernier.

M. Virel a porté plainte à la gendarmerie, car depuis 3 semaines ces petits vols répétés trop souvent, lui ont causé un préjudice de 10 francs environ.

MAUVAIS FILS. — Alvande Prosper, âgé de 20 ans, est un mauvais garnement. Par ses mauvaises actions, il fait le désespoir de ses parents qu'il a quittés depuis un certain temps. Parfois il revient au domicile paternel, mais ce n'est que pour accabler son père et sa mère des plus grossières injures et leur demander de l'argent.

Avant-hier encore, il venait pour leur soutirer une pièce de 20 francs. Sur le refus catégorique de sa mère, Alvande se mit en colère; il brisa à coup de pierres un carreau de la fenêtre et démolit la palissade.

M. Alvande, indigné des actes de son fils, a porté plainte à la gendarmerie.

Béthune

LIRE EN CHRONIQUE REGIONALE : Le Concours agricole.

LA DUCASSE. — La ducasse de Béthune, favorisée par un temps magnifique, a donné une grande animation en ville.

Indépendamment des Béthunois, de nombreux étrangers étaient venus assister aux multiples réjouissances données à l'occasion de la fête commune.

Pendant ces deux journées bien remplies par un programme varié, les promeneurs, suivant leurs goûts, ont pu applaudir les diverses sociétés locales dans leurs différents concerts, admirer l'entraînement des joueurs de balle au tamis, l'adresse des tireurs à l'arc et à l'arbalète, s'intéresser au traditionnel départ de ballon, s'amuser au *feu d'artifice*, gambader derrière la retraite en musique et tournoyer follement dans les divers bals populaires.

BON APPETIT. — Le nombre de bêtes abattues à l'Abattoir municipal depuis le 1er janvier est de 3.539, se décomposant comme suit :

Bœufs 120, taureaux 62, vaches 885, veaux 527, moutons 1.484, porcs 962, chevaux 39, représentant un poids de 692.450 kilos.

BONNE GALETTE. — Les recettes de l'octroi du 1er janvier 1911 au 31 mai 1911 se sont élevées à 105.122 fr. 34, en augmentation de 1.160 fr. 54 sur la période correspondante de 1910. En voici le détail :

Boissons 47.163 fr. 88. — Comestibles 30.316 fr. 46. — Combustibles 12.609 fr. 53. — Matériaux 15.032 fr. 52.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Lens

RECEPTIONS A LA MAIRIE. — Le citoyen Basly, député-maire de Lens, informe ses électeurs qu'il les recevra le dimanche 11 juin.

DANS LA MINE. — *Fosse numéro 1.* — Delecker Louis, âgé de 30 ans, demeurant rue de Béthune, s'est piqué à la main droite.

— *Fosse numéro 2.* — Mendion Henri, 26 ans, rue Beaumont, 21, a reçu une contusion au pied droit, par suite de la chute d'une pierre.

Fosse numéro 4. — Marchandère Elie, 41 ans, mineur à Thélus, a reçu une contusion au gros orteil gauche.

Fosse numéro 9. — Anselin Emelia, 18 ans, ouvreuse, demeurant place Saint-Alfred, a eu la main prise entre un barot et une cloison. Il en résulte une contusion à la main gauche.

Fosse numéro 9. — Lanois Célestin, 31 ans, demeurant rue du Moulin, a reçu une contusion par suite de la chute d'une pierre.

Fosse numéro 14. — Taillier Ernest, 15 ans, a eu le pied pris entre 2 bois. Il en résulte l'écrasement du gros orteil.

ETAT-CIVIL de LENS. — *Naissances.* — Brunelet Louisa, rue de l'Indépendance. — Jeaufroy Charles, rue Duguesclin, 3.

RICHEBOURG-L'AVOUE

MENDIANT. — Martineau Léon, 35 ans, originaire de Paris, a été arrêté pour mendicité dans la commune.

NŒUX-LES-MINES

AU VOLEUR ! — Depuis quelque temps, des vols de volailles et de légumes sont commis au préjudice de Mme veuve Borrin, épicière. Cette dernière a porté plainte.

SAINS-EN-GOHELLE

VOL DE PIGEONS. — M. Vandapel Désiré, mineur, vient de constater la disparition de quatre pigeons enfermés dans son colombier. Ayant quelques soupçons sur un nommé L... Louis, mineur, habitant la localité, Vandapel a déposé une plainte à la gendarmerie.

HERSIN-COUPIGNY

MARAUDEURS. — La nuit des maraudeurs ont enlevé dans la cour de l'habitation de M. Legris, *rue Prain*, un lapin et un coq.

COURCELLES-LEZ-LENS

Une maison incendiée

Mardi dernier, à 1 heure et demie du matin, M. Panneau Jules, cabaretier à la Gare d'Eau, fut réveillé par son fils Jules, qui, épouvanté, lui apprit en deux mots que le feu était à la maison.

Le toit était en flammes. Les secours furent aussitôt organisés et les mariniers, en station à la Gare d'Eau, prêtèrent leur précieux concours. Quelques objets mobiliers du cabaret furent sauvés. A deux heures la maison s'écroulait. Les flammes avaient trouvé une proie facile dans le bâtiment, construit en planches.

Les dégâts, s'élevant à 4.000 francs, sont couverts par une assurance.

MAZINGARBE

POUR RAPPEL. — On nous écrit :

Sire Raoul Scaillières professe un profond mépris pour les ouvriers mineurs, qui lui paraissent de race inférieure.

Il ne veut avoir aucun rapport avec eux, oubliant que son père était un de ces ouvriers mineurs qu'il regarde aujourd'hui avec un dédain hautain.

Tu sais aussi bien que nous, sire Raoul, que ton père était un modeste ouvrier mineur, n'ayant pour vivre que son modique salaire.

Espérons que ces quelques lignes, écrits sans aucune animosité personnelle, auront l'heureux résultat de rabaisser un peu ton orgueil déplacé en te rappelant à la réalité des faits. Un ouvrier mineur vaut bien un equarisseur, sans doute.

Un groupe de conscrits.

HARNES

Noyé dans un marais

Le nommé Van Wambecke Hector, sujet belge né à Aerselde en 1889, habitant Fouquières-lez-Lens, était venu se baigner dans le marais creusé par l'exploitation souterraine de la Compagnie de Courrières. Ne sachant pas nager, Van Wambecke se tenait sur le bord du marais et se lavait, quand, par suite d'un faux-mouvement, il tomba à l'eau. Ce n'est qu'après trois quarts d'heures de recherches que l'on parvint à retrouver son cadavre.

HENIN-LIETARD

NECROLOGIE. — Mercredi à quatre heures auront lieu les funérailles civiles du citoyen Casimir Deloffre.

Tous les libres penseurs et socialistes sont instamment priés d'assister aux obsèques de ce brave citoyen.

LILLERS

LIRE EN CHRONIQUE REGIONALE : L'incendie de la mairie.

LEFOREST

LA FOIRE. — Pour la ducasse du 11 juin, les forains qui ont demandé une place sont priés de *se réunir le mercredi 7 juin*, à 3 heures, pour la distribution des places.

Calais

LA FLECHE DU CIRCUIT

M. Charles Moreux, président de la Commission Municipale des Fêtes, particulièrement chargé de l'organisation de l'étape calaisienne du circuit européen d'aviation, s'est rendu hier aux Baraques en compagnie du capitaine Bouchez, commandant le paquebot Pas-de-Calais, pour fixer l'emplacement et la direction de la flèche qui sera tracée dans la plaine, afin d'indiquer aux aviateurs la direction exacte de Douvres.

Cette flèche sera placée à l'endroit d'où Blériot s'envola le 25 juillet 1909. Elle mesurera 150 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur et consistera en planches de quinze centimètres de largeur, clouées sur deux madriers parallèles, à des intervalles de trois mètres, les signaux ajourés étant plus visibles de loin que les signaux pleins.

Le capitaine Bouchez a établi, à l'aide de compas, la direction rigoureusement exacte. Cette flèche gigantesque deviendra en place après le circuit d'aviation et servira aux aviateurs qui voudront, à l'avenir, passer de France en Angleterre.

Saint-Omer

VICTIME DE SON DEVOUEMENT

Hier après-midi, Armand Monsigny, colporteur de journaux, demeurant rue d'Arras, en passant rue de Longueville, voulut arrêter un cheval attelé à une voiture et qui venait de s'emballer. Malheureusement, Monsigny fut projeté sur le sol par la bête affolée et une des roues du véhicule lui passa sur les jambes.

Transporté aussitôt à son domicile, Monsigny reçut les soins que nécessitait son état.

Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement et nous lui adressons toutes nos félicitations pour son acte de courage.

TRIBUNE MINIERE

Rapports de délégués mineurs

AUX MINES DE DOURGES

FOSSE N° 7 DITE DU DAHOMEY. — Rapport d'accident adressé au préfet du Pas-de-Calais par le délégué mineur Bernard Evrard :

Le 3 inclus je fus informé par l'exploitant qu'un accident nécessitant une enquête était survenu au nommé Duc Jules, 23 ans 1/2, aide ouvrier, travaillant au puits 7 bis, actuellement en fonçage et au niveau de 400 mètres. Les témoins de cet accident sont les nommés Lucas Edouard, 39 ans, chef de poste, et Leleu Auguste, 28 ans.

J'ai reçu leurs déposition relatant les causes *qui ont provoqué l'accident*, ainsi que la déposition du blessé même.

J'ai complété mon enquête sur les lieux, et d'après mon enquête et d'un état topographique que je transmets à M. le préfet, je conclus que le travail de cet ouvrier était très bien en ordre et que les charges de cet accident incombent à l'exploitant.

Duc a la jambe fracturée avec plaie. Le chômage sera assez long.

Le blessé étant célibataire et pensionnaire fut conduit à l'hôpital d'Hénin-Liétard.

La Pastorine

Peinture Email

Numéros 64-66-68, Route de la Révolte, à SAINT-DENIS (Seine) Téléphone 107-61

L'EXPOSITION INTERNATIONALE

du NORD de la FRANCE *A ROUBAIX*

CE QU'IL FAUT VISITER

Grand Café Bellevue

LILLE - Grande-Place — LILLE

Consommations de 1er Choix

— Bières Etrangères des grandes Marques —

LUNA-PARK

NOMBREUSES ATTRACTIONS

Panagra — La Rose Joyeuse — Le Steamer l'Aeroggan, etc., etc.

CONCERTS après-midi et soir

Ouverts tous les jours jusque 11 heures du soir.

Village Sénégalais

Cent Sujets, Hommes, Femmes et Enfants Danses, Chants, Tam-Tam, Travaux, Mœurs, Coutumes

Visible tous les jours de 9 heures du matin à 11 heures du soir

INAUGURATION DE LA *Section Australienne*

Le pavillon australien a été inauguré hier matin. Notons tout d'abord que cette section était complètement installée depuis trois semaines au moins. L'inauguration en fut retardée jusqu'à ce jour, c'était afin de permettre à M. Batchelor, Ministre des Affaires extérieures d'Australie, venant l'Australie, pour assister au couronnement du roi d'Angleterre, de présider lui-même cette inauguration.

La cérémonie débuta par une réception officielle à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix. M. Motte y souhaita la bienvenue à M. Batchelor, à M. Higgs, membre du Parlement Australien, à M. P. Flipo, commissaire-général de la section Australienne, etc.

M. Batchelor remercia et, après un apéritif d'honneur et la visite obligatoire du monument municipal, des voitures enlevèrent les invités et les conduisirent à l'Exposition où la séance officielle proprement dite eut lieu.

AU PAVILLON AUSTRALIEN

Le pavillon Australien, très bien aménagé en diorama, qui montre la vie agricole de ce jeune pays. Les échantillons de laine, bois, gommes, céréales, des graphiques indiquant les phases ascendantes, par bonds formidables, des résultats obtenus dans toutes les branches de la vie nationale, y sont exposés. C'est simple et c'est clair, et l'on admire les progrès fantastiques de ce peuple travailleur et éclairé.

Autour de M. Batchelor avaient pris place MM. Motte, maire de Roubaix, Lerou, chef de cabinet adjoint de M. le Préfet, Higgs, membre du Parlement Australien, Hint, secrétaire des Affaires étrangères, Pierre Flipo, Commissaire-Général de la section Australienne, Lucien Noppenaire, commissaire-général, Smart, délégué d'Australie, Emers-à-Haven, vice-consul des Etats-Unis à Roubaix, Walkeé, consul d'Angleterre, à Lille, Faulkner, vice-consul Britannique, à Croix, Lamy, commissaire-général et Thivet, secrétaire-général de l'Exposition, Chatteleyn, Sayet, Dewitte, adjoints de Roubaix, A. Pruvost, vice-président du Comité d'initiative, Glorieux, Roussel, Bik, Commissaire général de Hollande, Roosa, Commissaire général d'Italie, Fl. Caris, 10, vice-président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

M. P. Flipo souhaite la bienvenue à M. le ministre d'Australie, est heureux de la participation officielle de l'Australie à l'Exposition de Roubaix, et l'assure de la gratitude du Comité Roubaisien.

M. Noppenaire déclare que la prospérité de Roubaix dépend en partie de la prospérité de l'Australie, car, lorsque la laine est abondante, le commerce et la fabrique Roubaisienne sont dans la joie.

Il adresse des remerciements à la Ville de Roubaix et au Comité de l'Exposition pour leur sympathique accueil.

M. Albert Pruvost remercie au nom du Comité exécutif de l'Exposition pour les paroles élogieuses qui lui ont été adressées.

M. le Ministre d'Australie déclare la section ouverte.

LE BANQUET

A 1 heure, les invités se trouvent rassemblés dans un salon du grand restaurant français de l'Exposition, où un banquet très délicat et bien ordonné était servi.

Au dessert, M. Batchelor dit qu'il est heureux de prendre la parole en France. L'Australie a été une des premières nations à se féliciter de l'accord cordial, car les pays jeunes ont besoin de la paix pour se développer. Il parle de l'agriculture de son pays, de son commerce qui dépasse quatre milliards. Il termine en buvant à M. Fallières eu au succès de l'Exposition.

M. Leroy se défend de vouloir prononcer un discours, mais il se réjouit comme Lillois du succès de la magnifique exposition de Roubaix, à Georges Vel et à la reine May, et à l'Entente cordiale.

M. Flipo boit à ses collaborateurs et à l'Entente cordiale de l'Australie et du Nord de la France.

M. Higgs, membre du Parlement, apporte le salut fraternel du peuple Australien au peuple français, qui étonne le monde par ses découvertes dans l'industrie, la chimie, la mécanique, et la première place qu'elle occupe à la tête de la civilisation et des arts.

M. Motte remercie M. Flipo, de Tourcoing d'avoir apporté son tribut d'efforts à l'édification de l'Exposition. Il déclare que Tourcoing a toujours été pour Roubaix l'exemple perpétuel, et les Roubaisiens s'en sont bien trouvés.

Il remercie également M. Faulkner, M. Segard de leur collaboration, M. le Ministre d'Australie d'être venu, le félicite d'être arrivé, par son travail, à la haute situation qu'il occupe. Il boit à l'Australie et aux deux peuples confondus dans les mêmes intérêts.

M. Batchelor remercie en quelques mots et une visite à l'Exposition eut lieu.

L'Exposition Canine de Valenciennes

Voici la première partie du palmarès de l'Exposition canine, qui a eu lieu dimanche dernier, à l'Hippodrome.

Lévriers anglais. — Novice : 1er prix, Diablo, à M. Cuvillier ; — ouverte : 1er, Ketty, à M. Dentrebecq ; — jeune : 1er, Sidi, à M. Limelette.

Lévriers Russes. — 1er prix : Sam, à M. L'Hôtellerie ; 2e, Olakoff de l'Etoile, à M. Tranchant ; 3e, Aeba du Volga, à M. Beaury.

Saint-Bernard. — 3e prix, Turc, à M. Martin.

Pyrénées. — 1er prix, Tobie, à Mlle Aglave ; 2e, Tunis, à M. Wagret.

Mastiffs Anglais. — 1er prix, Gitanne, à M. Lebeau.

Danois. — Chiens : 2e prix, César, à M. Santerne ; 3e, Wodam, à M. Lorrentx ; mention très honorable, Tigré, à M. Lenne. — Chiennes : Mention très honorable, Diane, à M. Baligand.

Saint-Hubert Bloudhands. — 1er prix, Unioniste, à M. Leiong.

Bergers français Beaucerons. — 2e prix, Michel, à M. Gonlois ; Mention, Black, à M. Verdonck.

Bergers français Briard. — Mention honorable, Lionne, à M. Carlier (Classe 15) ; Mention, Bouin, à M. Dugardin. (18. : 2e, prix, Finette, à M. Bonnaire, (19) : Mention très honorable, Diane, à M. Kuper, (19) ; id. Médor, à M. Bruneau, (20) ; id. Block, à M. Mouy, (20).

Bergers Allemands. — Jeunes chiennes : 1er prix, Murette, à M. Derville ; novices chiennes : 2e, Prince, à M. Wagret ; Ouverte chiens : 1er, Jack de Marcail, à M. Wael ; Mention honorable, Mino, à M. Derville ; portée, 1er, Flora, à Mme Daubigny.

Bergers Ecossais. — Jeunes chiennes : 1er prix, Bettina, à M. Wallet ; novice chiennes : 2e, Prince, à Mlle Aglave ; 3e, Paul, à M. Louis Flamand ; Ouverte chiens : 1er prix, Sultan, à M. Pourée ; 2e, Jack, à M. Gicquel ; 3e, Dick, à M. Cornidvaille ; Ouverte chiennes : 1er, Solange, à M. Clarembeux ; 2e, Lolette, au même.

Bergers Belges, poil fauve charbonnés — Novices chiens : 1er prix, Pipo, à M. Maréscaux ; 2e, Rapp, à M. Woelfle ; 3e, Sultan, à M. Bonk ; 4e, Rocher, à M. Jacob ; mention très honorable, Maudrin, à M. Oswald. Mention honorable, Kazile, à M. Wagret ; Mention, Puck, à M. Hayez.

Novices chiennes : 1er prix, Bella, à M. Vangrudenberg ; 2e, Core, à M. Florin ; 3e, Fréa, à M. Lamotte.

Jeunes chiens : 3e prix, Bock, à M. Franqueville ; Mention très honorable, Sadi, à M. L. Quinet ; Mention honorable, Joe, à M. Hocque ; réserve, Carlos, à M. Louis Philippe. — Jeunes chiennes : mention très honorable, Ladye, à M. Delsart.

Ouverte, chiens : 1er prix, Nick, à M. aHrmegnies ; 2e, Botha, à M. Colson ; 3e, Loupiot, à M. Blin ; 4e, Bill, à M. Topet ; Réserve, Gup, à M. Joly.

Ouvertes chiennes : 1er prix : Bella, à M. Vangrudenberg ; 2e, Ketty, à M. Verlin ; 3e, Bella, à M. Blin ; 4e, Diane, à M. Eucq.

Couple. — 1er prix, Loupiot et Bella, à M. l'Epelle.

A L'OFFICIEL

ATTRIBUTIONS DE BIENS ECCLESIASTIQUES

Pas-de-Calais. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Peuplingues les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Peuplingues et actuellement placés sous séquestre.

— Sont attribués au bureau de bienfaisance de Givenchy-en-Gohelle les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de *Givenchy-en-Gohelle* et actuellement placés sous séquestre.

Sont exceptés de la présente attribution les biens ci-après désignés : les terres indiquées comme appartenant à la fabrique de l'église de Givenchy-en-Gohelle qui ont fait retour à l'Etat.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Givenchy-en-Gohelle sera à la charge du bureau de bienfaisance, conformément à la délibération prise par la commission administrative du bureau de bienfaisance attributaire à la date du 27 octobre 1910.

— Sont attribués à la commune d'Hermelinghen, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Hermelinghen et actuellement placés sous séquestre, à l'exception de ceux qui font l'objet de l'article 2 du présent décret, la présente attribution faite sous condition par la commune, d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

— Sont attribués à la commune de Boursein, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ci-après ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Hermelinghen et actuellement placés sous séquestre : 1. un titre de rente sur l'Etat de 10 francs, section 2, numéro 600,099 ; 2. un titre de rente sur l'Etat de 14 francs, section 5, numéro 726,204, la présente attribution faite sous condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

— Sont attribués à la commune de Croix à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Croix et actuellement placés sous séquestre, à l'exception de ceux qui font l'objet de l'article 2 du présent décret, la présente attribution faite sous condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

— Est attribué à la commune de Sirocourt, à défaut de bureau de bienfaisance, une rente de 33 francs à prélever sur un titre de rente sur l'Etat de 2202 francs, série 1, numéro 492,568, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Croix et actuellement placé sous séquestre, la présente attribution faite sous condition par la commune d'affecter tous les revenus au produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Hernies, Hydrocèles, Varicocèles

Guérison sans douleur, sans bandage en 8 jours, par le Docteur V. BASTIN, de FONTAINE-L'EVEQUE, Spécialiste dont l'Institut vient d'être *transféré* de Fontaine-l'Evêque à BRUXELLES, *83, Avenue Besme.*

A ce jour, 10.715 guérisons en 21 ans de pratique constante. SECRET, Brochure explicative envoyée gratis avec de nombreuses adresses de personnes guéries. Paiement après guérison.

L'Institut du Docteur BASTIN, fondé depuis 1890, est le *premier* en son genre, *le seul* destiné seulement aux HERNIES, HYDROCELES et VARICOCELES.

Pour renseignements, écrire au Dr BASTIN, *83, Avenue Besme* (Parc St-Gilles) à *Bruxelles-Midi* où il reçoit le MARDI et le JEUDI de 1 heure à 3 heures et sur rendez-vous.

N.-B. — *L'Institut est maintenant à Bruxelles.*

Tribune des Retraites Ouvrières

SOCIETE REPUBLICAINE DES CONFERENCES POPULAIRES

(Nord, Pas-de-Calais, Somme)

Comité Consultatif DES retraites ouvrières et paysannes

Secrétariat général : 58, Place de la Gare, LILLE

CAPITAL ALIENE ET CAPITAL RESERVE

En principe la retraite est constituée à capital aliéné. Les assurés *facultatifs* et les assurés obligatoires de moins de 18 ans, ne peuvent, en aucun cas, réserver leur capital.

A partir de 18 ans, les assurés obligatoires peuvent, à tout moment, réserver leur capital ou, inversement, l'aliéner après l'avoir réservé, *mais — remarque très importante* — la décision nouvelle n'est applicable qu'aux versements postérieurs à la déclaration.

En réservant le capital, on ne réserve que le montant des versements ouvriers sans intérêt, et la rente constituée devient évidemment plus faible.

N.-B. Nous prions nos correspondants de nous soumettre que des cas précis, c'est-à-dire, autant que possible personnels : le temps nous fait défaut pour refaire, à chaque instant, l'analyse de tout un chapitre de la loi ou du décret.

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appetit
Réconforter votre sang
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille, à cause des nombreuses contrefaçons.

PROGRAMME DES SPECTACLES

HIPPODROME LILLOIS

Mardi 13 juin, à 8 heures et demie, soirée de gala au bénéfice de M. Vast, organisée sous les auspices de la Presse Lilloise, avec le concours de M. Maurice de Féraudy, sociétaire de la Comédie Française, et de Paris. LE GENDRE DE M. POIRIER, comédie en 4 actes, d'Emile Augier ; LE PASSANT, pièce en un acte, de François Coppée.

Prix des places : Chaises et Stalles, 6 fr. ; Premières, 5 fr. : Secondes de face, 4 fr. ; Secondes de côté, 2 fr. ; *Troisièmes, 1 fr.* Réduction de 5 % aux étudiants et aux élèves. La location est ouvertre au magasin de musique Ch. Courtois, 17, rue de la Grande-Chaussée, sans augmentation de prix.

OMNIA PATHE DE LILLE

(Rue Esquermoise)

Ce soir, le grand succès actuel : Babylas hérité d'une panthère. Cette panthère qui a bien voulu jouer son rôle à la grande satisfaction du public mérite assurément les plus vives félicitations. C'est bien gentil de la part d'une panthère, même éprise d'art dramatique, de consentir à jouer la comédie avec des artistes en chair et en os sans finir par manger l'un d'eux. Aussi est-il assez douteux qu'on se risque à recommencer plusieurs fois une semblable expérience bien que celle-ci ait remporté le plus complet succès.

Pendant peu de jours encore

LILLIANA

TROUPE LOLLI

Vocale et Instrumentale

— Entrée Gratuite —

T.l.p.: Cinematogr. gratis aux Galeries Lilloises

Chronique Sportive

COURSE PEDESTRE

A ROUVROY-NOUMEA

Le Dimanche 3 juillet, chez Couvillers-Waroux, grande course pédestre, 150 francs de prix en espèces et objets répartis comme suit :

A 1 heure et demie, première Course, 100 mètres, 20 francs de prix.

Mise 1 franc. 1er prix, 6 fr. ; 2e prix, 4 fr. ; 3e prix, 3 fr. ; 4e prix, 2 fr. ; 5e prix, un objet ; 6e prix, un objet.

A 3 heures, 2e course, 400 mètres, 30 fr de prix.

Mise 1 fr. 50. 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 5 fr. 3e prix, 4 fr. ; 4e prix, 3 fr. ; 5e prix, 2 fr. 6e prix, un objet ; 7e prix, un objet ; 8e prix un objet.

A 4 heures et demie, 3e course, 20 kilomètres, 100 fr. de prix.

Mise 2 fr. 1er prix, 3 0fr ; 2e prix, 20 fr. 3e prix, 10 fr. ; 4e prix, 5 fr. ; 5e prix, 3 fr. 6e prix, 2 fr. ; 7e prix, un objet ; 8e prix, un objet ; 9e prix, un objet ; 10e prix, un objet.

Les inscriptions sont reçues chez M. Couvillers, cabaretier, à Rouvroy-Neuvelle.

On peut prendre des engagements dès à présent.

Premiers Tirages des Valeurs

COMPRISES DANS LES SERIES DE L'EPARGNE SOCIALE FRANÇAISE

PANAMA : 15 JUIN

Gros Lot : 250,000 fr

CONGO : 20 JUIN

Gros Lot : 100.000 Fr

Pour prendre part à ces tirages, acheter pour

2 Francs

un BON de l'EPARGNE SOCIALE FRANÇAISE.

En vente chez nos Dépositaires, Vendeurs, Bureaux de Tabac et dans nos Bureaux, 1 bis, rue de Paris, LILLE.

A la « Civette » Grand'Place, à LILLE.

Chez Jauze, rue de la Clerie, à DOUAI.

Pour se renseigner rapidement et d'une façon précise sur toutes les Valeurs de Bourse et notamment sur les Chemins de fer s'adresser au journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

publié à LILLE, 5, Grand'Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

Le Gérant : Emile GEST.

Lille, 184 bis, rue de Paris

FEUILLETON DU 6 JUIN. — N° 117

La Chambre ardente

GRAND ROMAN HISTORIQUE

(Dix-septième siècle)

par Jules LERMINA

« Vous aurez beau dire et beau faire, je vous défie... Je sortirai d'ici plus tôt que vous ne le croyez... et alors je sais des gens qui rabattront votre caquet, mes beaux juges, et qui vous feront asseoir là où je suis...

« Et maintenant, ne perdons pas notre temps... Je ne vous dirai rien. Qu'on me ramène à mon cachot... et laissez-moi la paix !...

Elle tendait le buste en avant, en une attitude d'attaque.

— Accommodez cette femme, dit le juge.

Le mot était banal : sa signification était terrible.

D'un coin d'ombre, trois hommes surgirent, dont l'un était vêtu de rouge, les deux autres nus jusqu'à la ceinture, avec des torses énormes et des bras aux muscles gonflés.

Les poignes s'abattirent sur elle, la saisirent, l'accommodèrent — selon l'expression atroce — c'est-à-dire en un clin d'œil lui enfermèrent les jambes entre des planches serrées de cordes.

Entre ces planches, des coins furent plantés, puis l'homme rouge se tint debout, le maillet levé, prêt à frapper.

Le juge fit un signe, le maillet s'abattit, forçant le coin à entrer entre les planches, qui se rapprochèrent brusquement, en serrant les genoux.

C'était la question dite des brodequins.

La Voisin hurla, se tordit, écuma.

— Voulez-vous parler ? dit le juge.

Elle lança à pleine gorge un mot furieux, obscène, une ordure de carrefour.

Le maillet s'abattit de nouveau, un second coin pénétra, broyant les os.

La femme se tut ; seulement ses yeux grandirent, il sembla que ses paupières se retournaient pour que le globe s'échappât... en même temps sa langue sortait, grosse, tuméfiée...

Un râle répondit dans lequel on ne distinguait aucun mot.

Troisième coup de maillet, troisième coin.. On entendit un craquement, comme une noix qui se serait brisée.

Et cette fois la femme glapit, grinça, cria, dans une épouvantable gamme ascendante de douleur et de rage...

— Voulez-vous parler ?

— Eh bien ! oui, cria-t-elle. Bourreaux ! Bandits ! Assassins !... Qu'est-ce que vous voulez ?... Ah ! triples lâches ! Ça s'appelle des juges !... Ah ! quoi que j'aie fait, je n'ai jamais été si féroce !... Canailles ! Canailles !...

Et ses mains battaient l'air avec des gestes désespérés.

Puis, soudain, en une détente de tous ses nerfs, elle se mit à sangloter convulsivement.

Les juges se parlèrent les uns aux autres, à voix basse : le moment psychologique était venu. Ils s'y connaissaient.

— Femme Voisin ! nommez les personnes avec lesquelles vous vous êtes mise en rapport et expliquez dans quelles conditions... Dites la vérité, toute la vérité... sinon nous procéderons à la question extraordinaire...

— Non ! non ! râla la misérable qui était agitée d'un tremblement effrayant, vous promettez, n'est-ce pas ?... si je parle, ça sera fini ?... ça ne recommencera pas ?... Oh ! j'ai mal ! j'ai si mal !...

— Quels furent vos complices ?... Qui vint chez vous acheter des poisons ?...

— Qui ? Mais tout le monde !... Si je voyais vos visages, peut-être bien que j'en reconnaîtrais... Des magistrats ! j'en ai vu, allez !.. et de leurs femmes qui me consultaient pour se débarrasser de leurs maris...

— Dites les noms ?...

— Et des nobles donc : des ducs, des marquis, des princes !... et, tenez, ma foi, tant pis !... puisque la gueuse ne veut pas me tirer d'ici, je mange le morceau... Voulez-vous un nom ?... Eh bien, en voilà un ! Ma meilleure cliente — m'en a-t-elle fourré de l'argent ! — c'était la belle, la grande, la magnifique Athénaïs, marquise de Montespan !

Il y eut un mouvement parmi les juges.

Des deux hommes qui étaient restés debout et n'avaient point paru prendre part à ce qui se passait, l'un s'était penché sur celui qui occupait le siège du milieu et lui parlait à voix basse, tandis que la Voisin, en une espèce de crise nerveuse, continuait à parler.

— Ah ! ça vous étonne, ça !... C'est pourtant la pure vérité !... Il y a des années que ça dure !...

« Quand la belle dame a voulu coucher dans le lit du roi, elle est venue me trouver... C'a été une vraie fête de Satan... avec l'égorgement d'un enfant...

« Hé ! Guibourg ! puisque tu es là, t'en souviens-tu ?... et la si jolie madame, retroussée jusqu'au ventre, avec le sang qui giclait sur elle !...

— Silence ! silence ! cria un des juges... sinon on va vous bâillonner...

— C'est ça ! cria Guibourg à son tour, ça vous gêne que la vérité touche une si grande dame... la plus noble et la plus haute des gueuses de France !

» Bravo ! la Voisin !... débagoule tout !... Ah ! ils en veulent des révélations !...

« Sors-leur la bonne portion... Dis-leur que vingt fois, cent fois, la Montespan a envoyé chez toi la Desœillets, sa femme de chambre, ou est venue elle-même t'acheter des poudres d'amour pour réveiller la passion du roi... et que, finalement, elle t'a ordonné de l'empoisonner...

Le juge cherchait à l'interrompre, mais, avec une joie féroce, Guibourg continuait, donnant des détails, spécifiant les circonstances, appuyant sur les dates.

Par une sorte de contagion, la Voisin avait recommencé à parler, entrant dans les minuties les plus probantes, répétant les propres paroles de la Montespan, disant ses toilettes exactes, ses coiffures, insistant pour qu'on la crût, pour qu'on ne doutât pas...

On n'essayait plus de les arrêter, et les plus infâmes, les plus indécentes descriptions se succédaient, se mêlaient, chacun des deux, Guibourg et la Voisin renchérissant sur l'autre, rectifiant une inexactitude, réparant un oubli, et toute l'horreur du satanisme meurtrier s'étalait en cette espèce de vomissement monstrueux...

Le greffier, la plume courant, avait peine à suivre, à fixer ce flot d'immondices au milieu duquel émergeaient les plus grands noms du royaume. Angoulême, Vitry, Soisson, Vivonne, et toujours, au-dessus de tout, celui de la Montespan, quasi-reine de France.

Les deux hommes qui se tenaient debout derrière le tribunal étaient l'un La Reynie, l'autre Saint-Preuil.

Car, pour sauver Françoise, Saint-Preuil était allé droit au lieutenant de police et, dans une longue confession, lui avait révélé le passé, qui contenait la genèse du présent.

La Reynie avait voulu que, auprès de lui, Saint-Preuil assistât à l'interrogatoire de la Voisin.

Malgré sa longue expérience des infamies humaines, La Reynie frissonnait.

Encore une fois, il se pencha vers le président qui, blême d'épouvante, restait sans voix, et lui dicta une dernière question :

— Femme Voisin ! dit le juge, savez-vous quelque chose de la mort de Mlle de Fontanges ?

— Ha ! elle est morte ?... Le contraire m'eût étonnée ! J'avais dit à la Montespan de forcer la dose... Elle m'a obéi...

— Vous affirmez que c'est... la personne que vous nommez qui a empoisonné Mlle de Fontanges ?...

— Tudieu ! et comment en douterais-je, puisque c'est... cette personne qui m'a demandé le poison et qui l'a payé ?...

Ici il y eut un long silence ; puis une autre voix s'éleva, grave, angoissé, celle de Saint-Preuil, à qui La Reynie avait permis de parler :

— Femme ! dit le chevalier, parmi tes complices, connais-tu... Françoise Le Roy ?

— Qui ça ? cria la Voisin. Qu'est-ce que c'est que ça, Françoise... qui... quoi ?... Connais pas !...

— Mais si, tu la connais ! fit Guibourg. Souviens-toi donc !... la fille d'un sauvage... et de la belle Athénaïs de Tonnay-Charente !

— Celle qui était chez la Bosse ?...

— Et que j'ai vendue à ce gredin de Le Roy !... la fille de Mme la marquise de Montespan, messieurs... Une brave, bonne et honnête fille que j'ai pris plaisir à pousser dans le cercle d'enfer où sa mère faisait si bonne figure... Sa mère qui, incestueuse, l'a jetée dans le lit du roi...

— Mensonge ! cria Saint-Preuil.

Mais la Reynie lui imposa silence ; ce qu'il avait voulu provoquer, c'était cette déclaration formelle, indiscutable, de l'innocence de Françoise.

— *Il faut clore cet interrogatoire*, dit La Reynie à l'oreille du président ; que le procès-verbal en soit rédigé immédiatement, puis me soit envoyé sans retard...

— Reconduisez les accusés dans leur prison, dit le juge.

Une heure après, Saint-Preuil quittait le cabinet de M. de La Reynie et se dirigeait vers le couvent de la Visitation, où Françoise avait été enfermée...

Sur le seuil, il rencontra Sylvain qui errait comme une âme en peine.

— Françoise est sauvée, lui dit-il simplement.

— Ah ! que de reconnaissance ! Comme nous vous aimerons tous deux !

— Moi ! fit Saint-Preuil en secouant la tête, je sais que le poignard du chevalier de Vanens était empoisonné... et vous n'oublierez que mon souvenir.

Et il frappa à la porte des Visitandines.

XIII

Où s'engage la dernière partie

Dans le cabinet de Louvois.